

L'INSTITUT DE MUSIQUE LITURGIQUE DE PARIS (I.M.L.)

DANS la vaste entreprise née de Vatican II pour mettre en place la réforme liturgique, la création de l'*Institut de Musique Liturgique de Paris* présente une originalité qui ne laisse pas de retenir l'intérêt.

Quelques antécédents.

Nombreux sont en France les Ecoles ou Instituts de Musique, les Centres diocésains ou interdiocésains, qui depuis des décades travaillent au service de la liturgie. L'enseignement s'y poursuit en cours hebdomadaires tout au long de l'année ou sous forme de sessions intensives d'été.

Les circonstances, qu'il est inutile de rappeler, leur avaient fait adopter pour la plupart, à l'origine, un programme et un style typiques. Longtemps le chant grégorien en fut la discipline quasi exclusive. Sans nostalgie anémiant, mais aussi sans reniement d'un passé généreux, les bénéficiaires se souviennent de l'efficacité de cet enseignement : l'éducation de la prière liturgique authentique y était fondamentale.

Assez vite, dans la plupart des Centres l'éventail s'était ouvert. La formation technique musicale avait dû élargir sa surface. Par exemple l'enseignement du solfège général, au-delà du solfège dit « grégorien », s'était développé. On vit intervenir le chant polyphonique, la direction chorale, puis l'analyse d'œuvres de tous genres, l'écoute de disques, des auditions d'orgue et de formations instrumentales... Les responsables éprouvaient la nécessité de proposer à leurs élèves une altitude de regard et d'exploration pour une appréciation plus exacte des valeurs engagées.

Parallèlement, le souci était grand de la *formation pédagogique* des professeurs à tous niveaux. Une application particulière allait aux professeurs du primaire. Si l'*Institut Ward* ne fut pas le seul à œuvrer dans ce sens, on peut dire sans injustice à l'égard de qui que ce soit, que le réseau de son rayonnement et la structure de ses moyens avaient obtenu des résultats tels que sa disparition n'en a paru que plus lamentable... En 1971 les responsables de l'éducation musicale et liturgique sont plus conscients que jamais de la nécessité d'une formation précoce des enfants : les meil-

leurs programmes, les plus riches ambitions se heurteraient toujours au mutisme de nos assemblées impuissantes. Si la participation recherchée, par le chant, doit progresser en extension et en qualité, il faudra bien que les animateurs acquièrent ou consolident leur formation technique et pédagogique. Et les compositeurs, que les médiocrités rebutent, pourront espérer que leurs créations de valeur ne demeureront pas dans les cartons...

Une confluence.

Parallèle à lui et contemporain de tout ce mouvement, dont les sessions d'été manifestaient partiellement le dynamisme, un autre courant était en route qui amenait une sève nouvelle. Ses promoteurs visaient plus spécialement une nouvelle participation chantée de l'assemblée liturgique dans sa propre langue : c'était l'amorce de ce que Vatican II allait heureusement entériner et encourager. Nous voulons dire, en simplifiant à l'excès, l'œuvre de la revue *L'Union* et de l'*Association Saint-Ambroise*.

Voici donc deux courants qu'animait une unique ambition. Nous n'évoquerons pas les raisons qui ont trop longtemps retardé leur confluence. Le Concile l'a appelée. La fusion est faite : les énergies sont jointes, les compétences réunies.

Ce rappel historique, trop schématique, n'est pas inutile. Même à l'époque — faut-il le dire encore — où les deux courants divergeaient au moins dans leurs moyens, le souci de correspondance à la liturgie sous-tendait tout le travail. A partir du moment où Vatican II a précisé les nouvelles orientations tous les responsables se sont mis à l'écoute de la pensée de l'Eglise.

Et on a vu ce que nous appellerions volontiers le support logistique pédagogique se faire disponible dans sa presque totalité au service de la requête nouvelle de l'Eglise. C'est ainsi que par exemple, en réponse à une demande quasi universelle, l'enseignement de la technique grégorienne s'est doublé de l'enseignement de la psalmodie en français. S'y soustraire eût été désertier.

Une mutation.

Le transfert de la langue et des formes latines au langage vernaculaire (le français, en l'occurrence) n'absorbait pas tout le dynamisme de la Constitution conciliaire et, contrairement à certaines illusions, ne résolvait pas tous les problèmes.

La liturgie est de la part de l'Eglise, Epouse du Christ face à son Seigneur, engagement de son cœur, de ses attitudes, de son langage..., de sa musique. Et l'Eglise est communauté vivante, non momifiée, en communion avec tout l'univers, en continuité

avec hier, car elle « fait mémoire », tendue vers « le retour dans la gloire ». La correspondance exacte de la liturgie avec l'aujourd'hui de l'Eglise ne cessera de hanter le zèle de l'apôtre soucieux de la vérité de son attitude devant Dieu.

Voilà pourquoi, explicitement, la Constitution sur la Liturgie (articles 37, 38, 39, 40...) redit l'opportunité de l'adaptation — dont l'autorité demeure juge, certes — mais qui s'imposera « surtout pour l'administration des sacrements, les sacramentaux, les processions, la langue liturgique, la musique sacrée et les arts ». (39)

La langue est donc mise en cause : la musique aussi, directement, la musique dont l'Instruction *De Musica in sacra Liturgia*, du 5 mars 1967, affirme péremptoirement que le Concile a mis en lumière la « fonction » (*munus*) qu'elle remplit dans les offices divins. Et l'Instruction précise davantage le rôle tout de noblesse de la musique dans la liturgie à un degré jamais encore affirmé, en lui attribuant une véritable « fonction ministérielle » (*munus ministeriale*) : la musique devient un *geste liturgique* !

L'adaptation ne peut donc être, pas plus que le reste, affaire d'automatisme mécanique, de hasard, ou même de pure traduction. Elle est perpétuelle création, ajustement incessant, reprise, comparaison, interrogation... Elle a le dynamisme de la vie elle-même et des gestes de la vie.

L'I.M.L. s'est installé d'emblée dans ce dynamisme et c'est là qu'il affiche son originalité.

La formation technique indispensable.

D'abord il est à sa place, dans sa mission, en contribuant à la formation technique des musiciens, des professeurs et des éducateurs de l'enseignement musical. Les étudiants trouvent à l'I.M.L. (Département II) tout l'équipement technique à quelque degré qu'ils entreprennent de l'acquérir (solfège, écriture, direction chorale, histoire, clavier...). Les professeurs (primaire et secondaire), les animateurs d'assemblée ou de groupes de jeunes et de catéchismes, reçoivent au département III, que dirige Mlle O. Hertz, la formation pédagogique complète et précise qui affirmera leur compétence. L'Institut Supérieur de Pédagogie (I.S.P.) peut intervenir à ce plan. Des cours de psychophonie, des cours d'instruments (percussion, flûte à bec, guitare...) enrichissent l'arsenal où l'éducateur d'aujourd'hui trouve les armes qu'il ne doit cesser de fourbir.

Un dépassement nécessaire : recherche et création.

Mais le dynamisme de l'adaptation requise par la fonction ministérielle de la musique appelle l'I.M.L. plus haut et plus loin. L'adaptation est création.

L'I.M.L. se livre à un vaste travail de réflexion et de recherche. Sans que l'unité de la foi soit menacée, il s'avère que le pluralisme de l'expression de cette foi et de sa traduction — dans la célébration liturgique tout particulièrement — est devenu une forme d'authenticité. Est-il nécessaire de dire que rêver d'une attitude immobile, inchangeable, universellement imposée sous toutes les latitudes, une fois rabotées toutes les originalités ethniques, culturelles, géographiques, relève d'une utopie complètement irréaliste.

A la lumière de l'histoire et de la musicologie.

Pour écarter l'improvisation et la fantaisie, l'I.M.L. interroge *l'histoire*. Les études historiques prennent une grande place et supportent une bonne part de la réflexion.

Comment le langage musical s'est-il constitué ? Qu'a-t-il dit ou voulu dire au cours de l'histoire ? Qu'en a fait la liturgie ? Quelles ont été leurs relations réciproques : entente ? opposition ? accaparement ? distorsion ? Pourquoi et quand ? Les formes musicales ont perpétuellement varié : quel était l'environnement socioculturel de chacun de ces styles ? Comment alors priait l'Eglise ? Comment l'autorité pontificale, conciliaire peut-être, ou épiscopale — universelle ou locale —, jugeait-elle l'événement ? Comment ces formes musicales « fonctionnaient-elles » dans la célébration ? Toutes les réponses contiennent un élément de lumière et contribuent à tracer l'ébauche de l'authentique.

Voilà qui explique par exemple l'étude musicologique des périodes patristique, grégorienne, palestrinienne, baroque, classique ou contemporaine... S'il y a des constantes, elles éclairent la recherche contemporaine. S'il y a des distorsions elles écarteront les erreurs de tactique.

La même histoire de l'évolution musicale enseigne la variation des milieux socioculturels. L'Eglise se doit d'être en prise exacte et constante avec le monde à sauver auquel elle annonce ou fait chanter le message permanent du salut. Et l'histoire enseigne enfin la distinction de l'absolu et du relatif.

Ainsi sont justifiés les cours relatifs à la *psalmodie* et à l'*hymnodie* (J. Gelineau). Ces gestes de la liturgie ont une histoire. Que signifient-ils pour les chrétiens d'aujourd'hui ? Que doivent-ils être ? La « traduction » suffit-elle ?

On sait la cassure opérée par la Réforme. On ne peut ignorer l'expérience considérable de la création musicale en langue française chez nos frères protestants. Spécialiste en la matière, Mlle Edith Weber, de l'Institut de Musicologie de Paris, nous donne le meilleur de sa compétence autour du psautier huguenot et du choral luthérien.

Le « chant en français » n'est pas une invention du 20^e siècle. Mlle Denise Launay décrit la naissance et l'évolution du chant religieux catholique à l'époque de la Réforme et de la contre-

Réforme, ce chant français exclu de la célébration liturgique en raison de son apparente collusion avec le mouvement réformateur, mais qui poursuit son évolution et son développement par des chemins parallèles (catéchismes, missions, etc.) avant de retrouver enfin la voie royale de la liturgie à notre époque. Aux compositeurs d'aujourd'hui l'histoire sur ce point à son mot à dire.

L'analyse du langage musical.

Cette étude historique ne s'arrête pas à la description des événements.

Toutes ces formes multiples et variées de l'expression musicale assumées à différents degrés par la liturgie, ont mis en jeu une technique sur laquelle il serait naïf de fermer les yeux. L'analyse du langage musical, la mise en relief des procédés d'écriture, surtout le mode de conjonction du texte — primordial en liturgie — et de la musique, retiennent longtemps l'attention. Le chant grégorien a réalisé magistralement cette conjonction. Les palestriniens, et encore Guillaume de Machaut, et Schubert, et Bach, et Stravinski... y ont réussi autrement. Sous des projecteurs différents, MM. J. Bihan, N. Schalz, P. Gaillard, J. Gelineau, J.-Y. Hameline, V. Martin, explorent chacun un secteur de cet immense domaine.

Si la liturgie d'aujourd'hui est invitée à utiliser le langage d'aujourd'hui, il est indispensable de connaître ce langage. *La liturgie face à l'expérience musicale contemporaine* fut l'objet d'un cours de G. Stefani. Le P. Costa cerne le problème de l'utilisation des instruments dans cette liturgie. Le P. Cyr étudiait le langage des instruments à percussion tandis que l'année universitaire 1971-1972 verra l'intervention de Stéphane Caillat à propos de l'utilisation de la voix dans la musique de notre temps, y compris la musique d'avant-garde.

L'Eglise à la conquête de sa Musique : c'est le titre de l'ouvrage de Solange Corbin (Gallimard, Paris, 1960) bien connu des musicologues de la musique liturgique. Il faudra certainement y ajouter des chapitres ! Cette conquête est loin d'être achevée et nul doute qu'elle sera rude.

A la lumière de l'ethno-musicologie.

D'autres que les chrétiens ont fait une conquête analogue. L'ethno-musicologue doit pouvoir nous jalonner lui aussi des étapes de réflexion. Mlle Marcel-Dubois, Directeur de Recherches au C.N.R.S., et M. Tran Van Khe, Maître de Recherches au C.N.R.S., mettent à notre service leur vaste science en ce domaine : l'étude de la musique et du chant dans le culte boudd-

dhiste au Vietnam, l'apport de l'ethno-musicologie dans l'étude des musiques rituelles, les relations des musiques ethniques et des pratiques rituelles, sont autant de sujets explorés qui rendent plus évidente encore, s'il était nécessaire, la conjonction quasi connaturelle du geste religieux et de la musique. La musique rituelle est une réalité que notre liturgie n'est pas seule à connaître.

L'étude des fonctions et des formes en liturgie.

L'I.M.L. n'a cessé d'ouvrir l'éventail de ses recherches et d'appeler la collaboration de spécialistes d'origines les plus diverses, tant en France qu'à l'étranger. Les ressources documentaires de Paris et de ses divers Centres d'études ou Ecoles sont illimitées. Le champ d'observation de l'activité liturgique pastorale est immense : l'I.M.L. s'efforce d'exploiter ces avantages au profit de ses étudiants.

Dominant l'ensemble des recherches plus spécialisées dont nous ne donnons pas la liste exhaustive, se placent les études plus réflexives, plus synthétiques, qui assurent l'orientation fondamentale de l'Institut, assument toutes les données éparses dans le temps et dans l'espace et les confrontent avec les requêtes de la liturgie.

La liturgie comporte des gestes auxquels il est demandé de jouer leur fonction d'une manière strictement authentique. La liturgie par exemple « acclame ». Que suppose l'acclamation ? Quelle forme d'engagement est-il requis de la part de l'acteur ? Et même faut-il acclamer ? Si oui, comment acclamer aujourd'hui ? Gino Stefani, dont on connaît le premier ouvrage de synthèse en ce domaine : *L'acclamation de tout un peuple* (Editions de Fleurus, Paris, 1967), a longuement, en plusieurs séries de cours, poussé la réflexion vers la corrélation des fonctions et des formes en liturgie.

L'intervention des sciences humaines.

L'histoire peut avoir des réponses partielles. Les sciences humaines (cours de J.-Y. Hameline), de leur côté, révèlent et analysent les formes d'engagement de l'homme à l'égard de ses semblables, les personnes et les groupes, et aussi à l'égard de Dieu. Elles éclairent vigoureusement la recherche, projettent au-devant de la route une lumière irremplaçable et contribuent à éviter les faux pas. La pratique musicale dans le culte subit, sous cette lumière, une analyse très particulièrement pénétrante. Une musique, quelle qu'elle soit, ne peut être abstraite de ses conditions de production.

Abondamment illustrée par l'intervention de l'ethno-musico-

logie, la réflexion sur la pratique rituelle en corrélation avec la pratique musicale sous-tend une bonne part des cours de l'année 1971-1972.

*
**

Prudemment donc, mais hardiment, l'I.M.L. regarde vers l'avant. La recherche ne peut pas être exclusivement à la verticale d'aujourd'hui. Si la Constitution conciliaire sur la Liturgie prône une adaptation qui est en même temps « maintien de la saine tradition » (23) et « ouverture à un progrès légitime », cela veut dire accueil à la prospective et à la créativité. Les historiens, les ethnologues, les spécialistes des sciences humaines, les liturgistes, les musiciens, les théologiens et les pasteurs, doivent conjuguer leurs compétences.

C'est chose acquise à l'I.M.L. qui d'autre part, hors de sa compétence spécifique, établit des passerelles avec les Instituts spécialisés de l'Institut Catholique (Institut Supérieur de Liturgie, Institut Supérieur de Pédagogie, Institut Supérieur Catéchétique, Faculté de Théologie, de Philosophie...). Un système de conventions permet aux étudiants, dans des conditions déterminées de réciprocité, l'accès aux cours de ces divers Instituts.

Il va de soi que les pistes de recherche de l'Institut Supérieur de Liturgie et celle de l'I.M.L., à partir de leurs compétences respectives, se rencontrent heureusement. Il arrive à leurs travaux d'être parfaitement complémentaires.

Il apparaît donc que l'I.M.L. n'a pas définitivement circonscrit ses frontières, pas plus qu'il n'accepte d'ankyloser sa pédagogie dans aucun secteur. Des zones constantes de réflexion s'imposeront à tous les chercheurs : le cycle de deux ans les a retenues. Mais l'ouverture demeure totale sur toutes les perspectives, fussent-elles limitées, et sur toutes les expériences, fussent-elles partielles ou occasionnelles. Le Conseil des études n'hésite pas à faire appel aux spécialistes de tous horizons, que ce soit pour l'étude de la modalité grégorienne (Solesmes), celle de la musique des liturgies orientales (P. Dalmais), celle des aspects techniques de la chanson moderne (F. Rauber), du signal sonore (J. Jeanneau) ou de la musique « discipline mathématique » (P. Barbaud). Il demeure aux aguets de toutes les ressources susceptibles d'alimenter sa propre recherche.

*
**

Cette présentation ne peut que dessiner les grandes nervures de la politique de l'I.M.L. Le détail des multiples disciplines particulières et des horaires est l'affaire de la Notice publiée chaque année. Mais on peut noter utilement que le cycle normal des études comporte deux années de cours (quatre semestres) au terme desquelles l'étudiant peut éventuellement prétendre, dans des conditions déterminées, au *Diplôme de l'I.M.L.*, qui lui donne

accès à la *Maîtrise* après présentation d'une thèse. Les groupes de travail sont constitués dès le début de l'année universitaire en référence à des objectifs communs et aux particularités ethniques.

D'autre part, la précision est d'importance, les cours propres au département de Musicologie liturgique sont intentionnellement groupés sur la journée du lundi et la matinée du mardi. Cette disposition permet aux intéressés habitant hors de Paris d'envisager la possibilité d'une inscription annuelle ou partielle. Il est vivement souhaitable que le plus grand nombre de responsables de la musique dans la liturgie puissent ainsi bénéficier d'un avantage qu'en France Paris est seul à procurer pour le moment¹.

Jean BIHAN.

1. Toute la documentation concernant l'organisation, le calendrier des cours, les modalités d'inscription, peut être obtenue auprès du Secrétariat de l'I.M.L., 21, rue d'Assas, 75-Paris-VI^e — Tél. 222. 10-27.